

Communiqué

Projet Pôle Gare

Mobilité apaisée pour la future place de la Gare

Profitant des projets d'agrandissement de la gare CFF de Lausanne, de Plateforme 10 et du futur quartier de la Rasude, la Ville de Lausanne repense de manière coordonnée le concept de mobilité de la future place de la Gare. Porte d'entrée conviviale et accueillante sur la ville, la place bénéficiera d'une zone de circulation majoritairement dédiée à la mobilité active et aux transports publics selon les principes d'un espace partagé de mobilité (EPM). L'objectif étant de modérer le trafic individuel motorisé au profit des piéton-ne-s. Avec cette première étude du concept d'EPM à Lausanne, la Municipalité saisit l'opportunité de proposer un projet exemplaire qui répond aux ambitions de son plan climat, notamment en regard de la redistribution modale et de la diminution du trafic motorisé.

La Ville de Lausanne est en pleine métamorphose et plusieurs « morceaux de ville » sont en mutation, c'est le cas notamment du quartier de la Gare, le périmètre Pôle Gare. En son cœur se situe l'agrandissement de la gare, sa place, ses sous-sols, au sud les espaces publics sous-gare, le quartier des Fleurettes, à l'ouest, Plateforme 10, quartier des musées et à l'est, le quartier de la Rasude. Pour la place de la Gare et ses alentours, la Ville de Lausanne a des ambitions claires comme celles de faire la part belle à la convivialité, la végétalisation, la mobilité active et aux transports publics.

Par ce choix pour une mobilité apaisée la Ville entend :

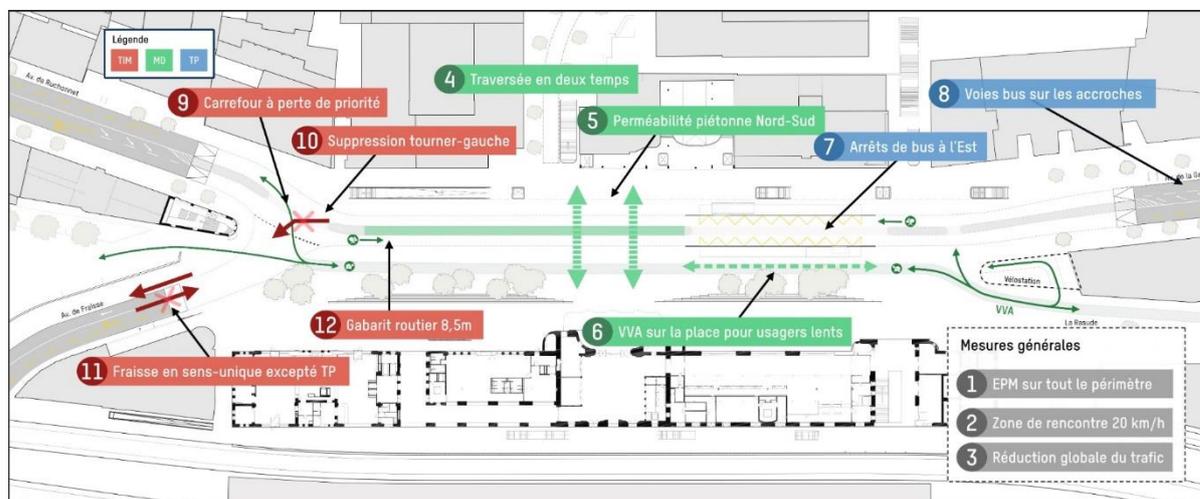
- garantir l'accessibilité et le confort de circulation des piéton-ne-s, en particulier des personnes à mobilité réduite ;
- maintenir une interface multimodale de haute qualité entre les transports publics (train, métros, bus) et la ville ;
- garantir le confort et la sécurité des cyclistes, en limitant au maximum les zones de conflit possibles avec les piéton-ne-s ;
- aménager la zone sans feu de régulation.

Concrètement, cet espace de mobilité où la vitesse sera limitée à 20km/h s'inscrit dans les objectifs du plan climat en matière de réduction de trafic. En effet, la réduction à 15% de la part modale des usager-ère-s de transport individuel motorisé et la suppression du trafic de transit permettent de penser la mobilité de la place de la Gare en mettant au centre des préoccupations ses usager-ère-s les plus exposés (piéton-ne-s, y compris clientèle tl, et cyclistes). Cette stratégie est notamment rendue possible grâce aux investissements conséquents dans les transports publics qui seront consentis dans les années à venir (tram, m3, BHNS, LEB, réseau de bus 2030), participant à cette ambitieuse et durable répartition modale visée à l'horizon du projet (2030).

Une large place sera dévolue aux piéton-ne-s dont la sécurité a été au cœur des préoccupations. Afin de les protéger, ils seront prioritaires sur l'ensemble du périmètre, désormais en zone de rencontre, et la traversée se fera en deux temps.

S'agissant des cyclistes, deux parcours ont été imaginés ; le premier sur la chaussée, en cohabitation avec les bus et les véhicules privés et le second, en site propre sur la place, pour les cyclistes moins aguerris (en balade) ou les enfants, conformément aux standards de la Voie verte.

Afin d'assurer la priorité des bus sur le reste du transport motorisé, les arrêts sur la place seront de type « bloquants » et des mesures préférentielles pour prioriser leur arrivée sur la place sont à l'étude.



Concernant le carrefour Ruchonnet-Fraise, il n'y aura plus de giratoire et pas de feux de circulation mais une priorité de droite. En outre, l'avenue de Fraise sera mise en sens unique pour le transport individuel motorisé qui ne pourra l'emprunter qu'à la descente. Enfin, le tourner-à-gauche de la place de la Gare vers l'avenue William-Fraise sera supprimé pour les voitures privées afin d'éviter le trafic de transit.

« Le futur aménagement de la place ainsi que cette première matérialisation de « zone particulière » au sens du Plan directeur communal, où le transport individuel motorisé est modéré au profit des piétons et des transports publics, dotent Lausanne d'une porte d'entrée accueillante et conviviale sur la ville, aménagée pour les besoins de toutes et tous, en vertu de l'accessibilité universelle », se réjouit Natacha Litzistorf, conseillère municipale en charge du logement, de l'environnement et de l'architecture.

« L'ensemble de ces mesures permettront de proposer aux Lausannoises et Lausannois ainsi qu'aux personnes arrivant en Ville de se déplacer en toute sécurité mais également d'offrir un espace public plus convivial conçu pour les gens qui le vivent plutôt que pour les gens qui le traversent », souligne Florence Germond, conseillère municipale en charge de la mobilité et des espaces publics.

Une randonnée urbaine sur les sentiers de la Gare

A partir de la fin du mois de mai, la population aura la possibilité de se familiariser avec les futurs contours du périmètre Pôle Gare, en parcourant une exposition à ciel ouvert dans l'espace public. Un itinéraire didactique dans le secteur constituera ce sentier découverte.

La Municipalité de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et l'architecture,**
+41 21 315 52 00 | +41 79 647 99 85
- **Florence Germond, directrice des Finances et de la mobilité**
+41 21 315 72 00

Lausanne, le 29 avril 2021